

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 30 septembre 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 34

**Délibération n° CC-2022-051****Objet de la délibération : Contrat de Ville de Brignoles - Délibération relative à l'approbation du rapport annuel 2021 relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires concernés**

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure.

**Absents ayant donné procuration :**

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, GIUSTI Annie donne procuration à LAYOLO Cécile, SALOMON Nathalie donne procuration à DEBRAY Romain, VALLOT Philippe donne procuration à RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, DELZERS Catherine donne procuration à BREMOND Didier.

**Absents** : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, MONDANI Denis, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge.

**Secrétaire de Séance** : Corinne LANGE-RINAUDO

Madame Chantal LASSOUTANIE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 1111-2 ;

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;

VU le Contrat de Ville de Brignoles 2015-2020 signé le 26 juin 2015 ;

VU la délibération n°2018-184 du Conseil Communautaire de l'Agglomération Provence Verte positionnant la Communauté d'Agglomération comme pilote de ce contrat de ville ;

VU la délibération n°2019-301 du Conseil Communautaire de l'Agglomération Provence Verte approuvant la prorogation par avenant du Contrat de ville de Brignoles pour la période 2020-2022 et qui définit et recentre l'intervention sur les enjeux suivants :

- L'accompagnement à la parentalité et à l'éducation,
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle,
- Le développement d'une dynamique culturelle et sportive,
- Le maintien d'un cadre de vie de qualité.

CONSIDERANT que le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 a fixé les modalités de présentation du rapport annuel sur la situation des collectivités au regard de la politique de la ville.

Il rappelle que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville sont tenus de présenter chaque année à leur assemblée délibérante un rapport détaillant les actions qu'elle mène sur son territoire ainsi que les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation

CONSIDERANT que ce rapport doit présenter :

- Les principales orientations du contrat de ville, notamment en termes de gouvernance et de modalités de mise en œuvre du contrat,
- Le bilan des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée,
- L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville et les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés,
- Les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun.

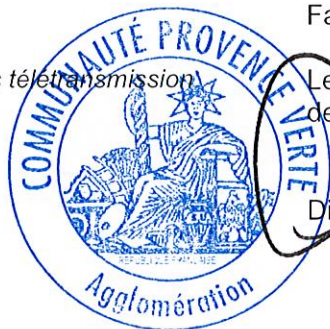
Il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires concernés du contrat de ville de Brignoles pour l'année 2021 annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 30 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND